

**COMITÉ SYNDICAL**

Délibération n° 8

SEANCE DU 23 janvier 2023

L'an 2023, le 23 janvier à 10h00, s'est réuni au siège du SDE07 à Privas, le Comité syndical du SDE, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués : 102

Membres présents : 60

Pourvoir : 1

Excusés : 23

Membres votants : 61

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur Jean LEYNAUD, Vice-Président, soumet aux membres du Comité Syndical le compte administratif 2022 du SDE07 :

- a) Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à : 9 555 113,79€
- b) Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à : 15 901 539,10€

L'excédent de fonctionnement s'élève à : 2 150 466,19€

- b) Les recettes réelles d'investissement (sans report) s'élèvent à : 23 133 249,90€
Les dépenses réelles d'investissement (sans report) s'élèvent à : 29 044 035,90€

Le déficit d'investissement s'élève à : 158 411,98€

- c) L'excédent de fonctionnement reporté des années antérieures s'élève à : **150 000€**
- d) Le déficit d'investissement reporté des années antérieures s'élève à : **718 781€**

- e) Les restes à réaliser en dépenses d'investissement 2022 à reporter en 2023 s'élèvent à **3 224 958,64€**

Les restes à réaliser en recettes d'investissement 2022 à reporter en 2023 s'élèvent à : **4 290 364,37€**

- e) Les résultats de clôture de l'exercice 2022 se soldent ainsi qu'il suit :

En fonctionnement par un excédent de : 2 300 466,19€
En investissement par un déficit de : 158 411,98€

AR Prefecture

007-250700358-20230123-2023012-BF
Reçu le 25/01/2023

Le Vice-Président propose aux membres du Comité Syndical :

- d'arrêter les comptes de l'exercice 2022 pour la section de fonctionnement à 16 686 160,05€ au titre des recettes, et à la somme de 14 306 427,91€ pour les dépenses.
- d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, pour la section d'investissement 42 725 218,55€ au titre des recettes ; et à la somme de 41 818 224,80€ pour les dépenses.
- D'admettre le résultat de l'exercice 2022, se soldant par un excédent de fonctionnement d'un montant de 2 379 732,14€ et un déficit d'investissement d'un montant de 158 411,98€.
- D'admettre le résultat de clôture de l'exercice 2022 se soldant par un excédent d'un montant de 2 221 320,16€.

	Résultat de clôture de l'exercice 2021	Part Affectée à l'investissementCA 2021	Résultat CA 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	-718 781,00€		560 369,02€	-158 411,98€
Fonctionnement	2 425 195,90€	2 275 195,90€	2 229 732,14€	2 379 732,14€
TOTAL	1 706 414,90€	2 275 195,90€	2 790 101,16€	2 221 320,16€

- De constater que l'excédent global de clôture pour 2022 est de 2 221 320,16€ du compte administratif, conforme avec celui du compte de gestion présenté par le Vice-Président en charge des finances ; Monsieur le Payeur départemental étant empêché.

Où cet exposé et après en avoir pris connaissance, les membres de l'Assemblée décident à l'unanimité :

- D'adopter cette délibération

Extrait certifié conforme,

Le Président

Patrick COUDENE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture leet de sa publication ou notification le



Privas, le 02 janvier 2023

NOTE DE SYNTHÈSE CA 2022 BP 2023

PRESENTATION

COMITE SYNDICAL 23 JANVIER 2023

Quelques éléments de contexte :

- Le Syndicat termine les travaux de reconstruction du réseau électrique sur l'ensemble du Département suite aux dégâts « neige » de 2019, grâce aux subventions obtenues dans le cadre du programme spécifique « intempéries » du Fonds d'Amortissement des Charges Electriques (FACE). Ce sont un peu plus de 2.2 M d'Euros à réaliser sur notre territoire d'ici fin 2023.
- Le SDE07 poursuit le déploiement des schémas directeurs « Eclairage Public » sur les communes ardéchoises ayant souscrit à ce dispositif. Les collectivités, par cet investissement, réalisent ainsi des économies d'énergie et des gains sur leur facture d'énergie en fonctionnement. Le SDE07 remplit pleinement sa mission de conseil en maîtrise des énergies. Afin de satisfaire au mieux ses communes adhérentes ayant transféré, le SDE07 a contracté un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations lui permettant de mobiliser plus de moyens.
- Le SDE07 et ENEDIS/EDF signeront en janvier 2023 le nouveau contrat de concession d'une durée de 30 ans avec de nouveaux objectifs, un schéma directeur d'investissement adossé à une programmation pluriannuelle travaillée conjointement. Ce point est novateur, il n'existait pas dans le contrat précédent et permettra des temps de travail communs sur l'investissement en terre ardéchoise et l'avenir des réseaux.

MEMO :

- Le SDE07 devra pouvoir répondre aux sollicitations des communes et à leurs contraintes dans le cadre de la mise en place du Décret Tertiaire. Pour cette raison, le SDE07 lancera plusieurs consultations groupées permettant aux communes membres de bénéficier d'audits énergétiques ou bien encore d'accompagnement en matière de travaux de maîtrise des énergies, notamment sur des chaufferies bois, ou bien encore du photovoltaïque.

1-COMPTE ADMINISTRATIF 2022

En matière d'électrification rurale, le SDE07 réalise une performance grâce à la dotation « dégât neige » notamment obtenue auprès du FACE (Fonds d'Amortissement des Charges Electriques)/Plan de Relance et à ses fonds propres, ce sont un peu plus de 19M€ investis sur notre territoire.

Concernant l'éclairage public, de plus en plus de communes adhèrent au dispositif « schéma directeur » mais l'année a été compliquée avec la pénurie de matériels. Néanmoins, l'investissement reste identique à 2021, soit 5,5M€ ;

Point positif, le Syndicat a réussi à résorber une partie de son déficit d'investissement de 2021 et le ramène à hauteur de 158 410€ grâce aux mesures prises par délibération en décembre 2021 visant à changer les modalités de gestion des recettes du Syndicat.

➤ Fonctionnement**▪ Dépenses**

- +1,19% des dépenses à caractère général : le SDE07 contient ses dépenses structurelles et s'emploie à maîtriser ses dépenses de fonctionnement. Certains postes connaissent tout de même une hausse conjoncturelle : +2,63% sur la facture d'énergie, +17,6% sur les carburants, +5,46% sur la maintenance de l'éclairage public, +32,61% de frais d'honoraires (négociation contrat de concession, contentieux divers).
- -12,64% de charges financières car nous n'avons pas renouveler une de nos lignes de trésorerie compte tenu du montant de son taux.

▪ Recettes

- +3,72% des recettes de fonctionnement s'expliquant par :
 - La refacturation des consommations Eclairage Public est en augmentation tout comme les dépenses, dont l'explication a été donnée ci-avant au niveau des dépenses.
 - +26,21% des dotations et participations : Effet de la délibération prise par le Syndicat en décembre 2021 de demander des acomptes aux communes sur les travaux à réaliser dès le lancement du bon de commande et à l'avancement des travaux.
 - +19,55% sur le compte regroupant les redevances de concessions calculées sur les travaux réalisés l'année N-2 mais aussi l'encaissement des frais de maîtrise d'ouvrage sur les travaux d'éclairage public (fruit de la délibération de décembre 2021) et le remboursement des sinistres liés à l'éclairage public.

➤ Investissement**▪ Dépenses**

- +11,45% de travaux sur le territoire ardéchois pour l'ensemble de nos communes adhérentes:
 - Comblent le déficit d'investissement
 - +6,4% sur les schémas directeurs en matière d'éclairage public
 - +7,40% de travaux sur les réseaux électriques grâce au programme « dégât neige » en partie autofinancés par le SDE07
- +5,19% sur Le géo référencement des réseaux « Eclairage Public », le Syndicat finalise la partie afférente aux communes urbaines et lancera une consultation dès 2023 pour les communes rurales.
- +15,29% liés au remboursement des emprunts. Le SDE07 a contracté un nouvel emprunt afin de faire face aux demandes en matière d'éclairage public.
- A NOTER : -3,16% de travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée : traduction de la bascule vers le transfert de compétence éclairage public. Néanmoins, le SDE07 reste solliciter par la réalisation de chaufferies bois et photovoltaïques sous maîtrise d'ouvrage déléguée et les projets sont en augmentation.

▪ Recettes

○ +9,63% de recettes grâce à la délibération adoptée en décembre 2021 et à l'encaissement des recettes liées à nos travaux au fil de l'eau et non plus au décompte général définitif. Le SDE07 améliore sa situation budgétaire mais aussi sa trésorerie.

○ +38,44% des annuités de la dette grâce à la délibération prise en décembre 2021 permettant d'appeler la première échéance des communes l'année de lancement des travaux et non à la fin des travaux comme par le passé.

○ +20,80% des encaissements des subventions et participations des communes pour l'ensemble de nos compétences.

○ -24,77% sur l'excédent de fonctionnement capitalisé ayant permis de faire face à la demande de travaux supplémentaires sur l'ensemble des compétences.

CONCLUSION :

Comme il l'avait été évoqué en 2021, même si le SDE07 a reçu une dotation conséquente pour faire face aux dégâts neige ayant affecté notre Département, il n'en demeure pas moins que le Syndicat a dû puiser sur ses fonds propres pour réaliser en un temps record un volume de travaux exceptionnel.

Quant à la compétence Eclairage Public et sa montée en puissance fulgurante, il convient d'adopter un mode de gestion plus adapté tel que la Programmation Pluriannuelle adossée à des Crédits de Paiements afin d'avoir une vision jusqu'à la fin du mandat des travaux à envisager. Par ailleurs, afin d'effectuer l'ensemble des schémas directeurs sollicités par les communes ardéchoises, le SDE07 a mobilisé un emprunt et a d'ores et déjà contracté une convention avec la Caisse des Dépôts et Consignation pour 2023.

Enfin, il convient de souligner les effets de la délibération prise en décembre 2021 relative aux modalités de financement des travaux. Dès ce compte administratif, le Syndicat en perçoit les bénéfices et cela lui permet de maintenir un niveau d'investissement plus que satisfaisant pour ses communes membres. L'appel des contributions au fil de l'eau donne plus de latitude à la structure.

Les résultats de l'exercice sont donc excédentaires sur les 2 sections contrairement à 2021 :

Mémo :

Fonctionnement

2021	2022
2 425 195,90€	2 229 732,14€

Investissement

2021	2022
-718 781,00€	560 369,02€

En l'état, au vu des résultats de clôture, il convient de les affecter comme suit:

-Fonctionnement :	+ 150 000€
-Investissement :	+ 2 229 732,14€

Il faudra couvrir le déficit global de clôture de la section d'investissement pour un montant de - 158 411,98€

AR Prefecture

007-250700358-20230123-2023012-BF
Reçu le 25/01/2023



Point EMPRUNTS

- Capital restant dû : 3 177 302,26€ Montant annuité 2023 : 918 945,37€
- Le SDE sera totalement désendetté dès 2031
- Le SDE emprunte à 3 banques et à des taux fixes essentiellement : aucun risque encouru par conséquent

Le Personnel et son évolution

- Les charges de personnel en 2022 ont augmenté de 3,5%.
- Mouvements dans le personnel :
 - 3 départs en catégorie B
 - ✓ 1 fin de contrat au service Eclairage Public
 - ✓ 1 démission au service MDE
 - ✓ 1 mutation au service Eclairage Public
 - 3 arrivées en catégorie B :
 - ✓ 2 titulaires par mutation : 1 en Eclairage Public et l'autre en MDE, poste pour poste
 - ✓ 1 contractuel en MDE
 - Fin du contrat d'apprentissage

Prospective 2023 :

Voici les perspectives du SDE07 en matière de Ressources Humaines connues à ce jour :

- 2 départs à la retraite envisagés mais dans l'attente des annonces gouvernementales
 - 1 poste de catégorie B sera remplacé, s'agissant de l'autre poste, les missions seront redéployées.

BUDGET PRIMITIF 2023

1. Fonctionnement

➤ Dépenses

- +72,76% sur les dépenses à caractère général, majoritairement due à l'augmentation de la ligne consommation d'énergie, à la maintenance sur l'éclairage public mais également aux frais d'honoraires à engager sur les marchés de maîtrise d'œuvre et prestations de services en matière d'audits énergétiques pour répondre au Décret Tertiaire et aux obligations de nos communes membres et cabinets conseils pour le renouvellement des marchés de travaux.

➤ Recettes

- Elles sont proportionnelles à nos dépenses et aux services rendus par la collectivité et en augmentation compte tenu des changements intervenus dans nos modalités de financement.
- Stabilité des redevances de concessions du fait de notre volume de travaux réalisé N-2.
- Diminution de l'excédent affecté.

2. Investissement

➤ Dépenses

- Compétence Eclairage Public 9,2 M€
- Travaux Electrification Rurale 18,67M€

AR Prefecture

007-250700358-20230123-2023012-BF
Reçu le 25/01/2023



○ Géo référencement des réseaux	0,4€
○ Aides CEE	0,6M€
○ Remboursement en capital (emprunt)	0,9M€
○ Investissement structurel	0,5M€

Le SDE07 poursuit sa dynamique d'investissement au profit des communes tout en essayant de se moderniser et dématérialiser l'ensemble de ses process afin de fluidifier les échanges avec tous ses partenaires.

➤ Recettes

○ FACE	11M€
○ Participations communales	5,7M€
○ TVA	3,3M€
○ FCTVA	1,2M€

L'excédent affecté servira donc cette année à la réalisation de la programmation des travaux 2023.

3. Emprunts

Signature d'une convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations,

- soit un nouvel emprunt à mobiliser en 2 phases : 2023 et 2024
- un taux de 0,25%
- 1^{ère} phase de remboursement en 2024
- Montant total de l'emprunt : 5 271 185€ répartis sur 2 ans.